

Budget de fonctionnement de l'exercice 2022

Préavis N°1 / 2021-2026

Lausanne, le 7 octobre 2021

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, le Comité de direction vous soumet le projet de budget de l'Association pour l'année 2022.

2. Considérations générales

Suite à l'entrée en vigueur, en date du 1^{er} janvier 2020, de la loi cantonale sur le transport de personnes à titre professionnel, la gestion des autorisations B et C, ainsi que des VTC est du ressort du Canton. Il s'ensuit que l'encaissement des émoluments est moindre. Pour pallier, en partie, à cette diminution, il a été décidé d'internaliser le secrétariat du Conseil intercommunal. En outre, les honoraires du Président de la Commission administrative seront rémunérés sur la base de factures et non plus par forfait, ce en raison du nombre, en baisse, de dossiers traités par cette autorité. Il sied, encore, de préciser que le projet du budget 2022 a été établi avec une estimation de 200 concessions exploitées, alors qu'à ce jour il y a 205 concessions en circulation. Cette diminution est justifiée par les dépôts de concession qui sont annoncés lors des renouvellements, soit en moyenne 5. Pour terminer, le budget 2022 présente un déficit de CHF. 19'000.-, qui est absorbé par la fortune de l'Association.

3. Budget 2022

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
<u>Charges</u>	696'000.00	707'000.00	707'129.60
Prestations fournies par Lausanne en faveur de l'Association, selon contrat de prestations du 11 décembre 2003	660'800.00	660'800.00	660'800.00
Honoraires du président de la Commission administrative	15'000.00	20'000.00	19'386.00
Autres honoraires	5'000.00	8'000.00	2'951.00
Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du Préposé intercommunal aux taxis	5'000.00	5'000.00	15'722.80
Tâches de secrétariat du Conseil de l'Association	0.00	2'500.00	2'219.00
Frais liés à l'élaboration d'une refonte de la réglementation sur le service des taxis (cf. réponse partielle au postulat M. Blanc)	5'000.00	5'000.00	0.00
Aménagement et entretien de stations de taxis	500.00	1'000.00	0.00
Annonces, documentation, divers	200.00	200.00	172.30

Frais divers de l'Association	2'000.00	2'000.00	4'240.31
Rémunération des organes de l'Association	2'500.00	2'500.00	1'440.00
Frais bancaires			198.19
Charges extraordinaires			0.00
Revenus	677'000.00	646'000.00	701'242.10
Contribution des 12 communes membres de l'Association (fr. 1.90 par habitant)	487'000.00	482'000.00	481'556.90
Emoluments (taxes diverses)	30'000.00	36'000.00	39'270.00
Redevances d'utilisation du domaine public	160'000.00	128'000.00	176'400.00
Recettes diverses			4'015.20
Récapitulation			
Total des charges	696'000.00	707'000.00	707'129.60
Total des revenus	677'000.00	646'000.00	701'242.10
Résultat d'exploitation	- 19'000.00	- 61'000.00	- 5'887.50

4. Conclusions

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil intercommunal,

vu le préavis N° 1/2021-2026 du Comité de direction du 7 octobre 2021;

où le rapport de la Commission de gestion qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'arrêter, pour l'exercice 2022, le budget de fonctionnement de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, comme il suit :

Charges :	CHF. 696'000.00
Revenus :	CHF. 677'000.00
Résultat d'exploitation :	CHF. -19'000.00

Au nom du Comité de direction

Le président



Pierre-Antoine Hildbrand

La secrétaire



Cindy Felley

